

Formulaire d'autorisations

Camp de jour Semaines DécouVERTES 2023



Identification de l'enfant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

Autorisations requises

J'autorise _____ à participer à la **sortie au parc Daniel-Johnson** organisée par le CINLB. Le déplacement se fera à pied en suivant la piste cyclable (environ 30 minutes). Le départ est prévu vers 9h30. Le retour au CINLB se fait aux alentours de 15h00-15h30. En cas de mauvais temps, **sortie** peut être devancée, reportée ou annulée. Aucune activité n'est prévue sur le site du CINLB pendant cette sortie.

Pour le groupe des grands seulement (9 à 12 ans). **Sortie vélo** sur la piste cyclable la Granbyenne qui fait le tour du marais.

J'autorise _____ à participer à la sortie vélo prévue le vendredi matin autour du marais du CINLB et du lac Boivin. Le port du casque est obligatoire. Prévoir un sac à dos adapté pour le transport de la gourde et du lunch.

:

Nom de la personne qui a rempli cette fiche : _____

Lien avec l'enfant : _____

Signature : _____ Date : _____

Intervention tiques

Camp de jour Semaines DécouVERTES 2023



Chers parents,

La présence de tiques pouvant transmettre la maladie de Lyme par piqûre a été documentée dans plusieurs régions du Québec, dont la nôtre. Pour plus d'information sur sa prévention, veuillez consulter la page suivante.

Découverte d'une tique pendant les heures de camp de jour

Nos animateurs.trice et le.la responsable de l'éducation ont été formé.e.s sur le sujet et connaissent la technique pour retirer une tique. En cas de découverte d'une tique sur votre enfant pendant les heures de camp, nous vous appellerons immédiatement pour vous en informer. Vous pourrez alors nous autoriser à l'enlever ou choisir d'attendre pour le faire vous-même.

Le présent formulaire sert d'autorisation à enlever une tique sur votre enfant dans le cas où nous ne réussirions pas à vous joindre pendant la journée.

Identification de l'enfant

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

- J'autorise** les moniteurs du camp de jour et la responsable de l'éducation à retirer une tique à mon enfant selon la méthode recommandée par le CIUSSS de l'Estrie (pince conçue à cet effet).
- Je n'autorise pas** les moniteurs du camp de jour et la responsable de l'éducation à retirer une tique à mon enfant selon la méthode recommandée par le CIUSSS de l'Estrie (pince conçue à cet effet).

Nom de la personne qui a rempli cette fiche : _____

Lien avec l'enfant : _____

Signature : _____ Date : _____

Intervention tiques

Camp de jour Semaines DécouVERTES 2023



Recommandations du CIUSSS de l'Estrie

Comment bien se protéger?

Comme cette maladie est transmise par la piqûre d'une tique, il est mieux de :

- Demeurer dans les sentiers et éviter de toucher la végétation lors de vos activités à l'extérieur. Dans le cadre du camp de jour, les participants seront en contact avec la végétation et c'est pourquoi nous vous recommandons d'inspecter quotidiennement votre enfant ;
- Appliquer un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine selon les recommandations du fabricant ;
- Porter un chapeau, des souliers fermés, des vêtements de couleur pâle qui couvrent la peau et de mettre ses chaussettes par-dessus ses pantalons ainsi que de rentrer son chandail dans son pantalon ;
- Prendre une douche après les activités extérieures, **d'examiner son corps ET ses vêtements** et de retirer les tiques ;
- Mettre ses vêtements à la sécheuse à température élevée pendant 10 minutes ou de les laver à l'eau chaude.

Que faire en cas de piqûre?

En cas de piqûre, appelez Info-Santé au 8-1-1 et retirez la tique. Plus elle est enlevée rapidement, plus les risques de transmission de la maladie de Lyme sont réduits. Utilisez une pince fine ou une pince conçue à cet effet disponible en pharmacie. Évitez d'utiliser vos doigts ou vos ongles, car vous pourriez écraser la tique et favoriser la transmission de la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

Dans certains cas, on suggère un traitement préventif aux antibiotiques. Renseignez-vous auprès d'Info-Santé pour savoir si vous êtes admissible : on vous redirigera vers votre pharmacien, votre infirmière en GMF ou votre médecin de famille au besoin. Vous pouvez également consulter votre pharmacien sans rendez-vous en Montérégie. Il.elle pourra retirer la tique et vous prescrire un traitement antibiotique si il.elle le juge nécessaire.

Quels sont les symptômes?

Le symptôme le plus courant est une rougeur sur la peau autour de la piqûre. Cette rougeur est présente dans 60 à 80 % des cas d'infection. Elle s'agrandit de jour en jour et atteint généralement plus de 5 cm de diamètre. D'autres symptômes peuvent être associés à cette maladie :

- Fièvre;
- Fatigue et maux de tête;
- Raideur à la nuque, douleurs musculaires ou articulaires.

Quand faut-il consulter?

Consulter un médecin si vous présentez un ou plusieurs des symptômes de la maladie de Lyme dans les 3 à 30 jours après avoir été piqué. Pour toute autre question, appelez Info-Santé au 8-1-1 ou consulter le Portail santé mieux-être du Gouvernement du Québec : www.santeestrie.qc.ca/lyme pour de plus amples informations.